



Le p'tit Valbourgeois

Le Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval

www.mairie-bouglainval.eu

Pour contacter la Mairie : mairiedebouglainval@bbox.fr ou par téléphone au : 02 37 22 88 08

Ecole : 02 37 22 81 73 — Service Restauration Scolaire (entre 11h30 et 13h30) et Centre de Loisirs : 09 81 34 88 08

L'Édito

Cela fait neuf mois que vous nous avez donné votre confiance en nous élisant pour un mandat de six ans. Ce numéro reprend tous les faits marquants de l'année 2014 et les perspectives pour 2015.

En cette période d'économie budgétaire (pour rappel, l'Etat ponctionne en 2015, 3,7 milliards d'euros sur le compte des communes !), il est de plus en plus difficile de prévoir les recettes communales de demain. L'écart entre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 2014 à celle de 2017 sera supérieur à 25 000 €, soit l'équivalent d'une augmentation de 12,5 % des impôts locaux. C'est donc sur le volet « dépenses » qu'il faudra faire des économies

dans les années à venir, à commencer par les investissements.

Ce constat est vérifié à tous les échelons des collectivités, la Communauté de Communes a des difficultés pour reprendre la compétence « Sports » faute de ressources suffisantes. Parions que le paysage communal et intercommunal aura bien changé d'ici la fin de ce mandat en 2020.

Pour finir sur une note plus gaie, permettez-moi de vous souhaiter au nom de tout le Conseil Municipal, une excellente année 2015 pour vous et vos proches.

Le Maire
Philippe BAETEMAN

2015



8 février—Exposition Peinture, artistes valbourgeois

13 Juin—Fête de la Musique (Musiciens intéressés ... Contactez-nous)

20 Juin—Kermesse de l'école de 10h à 18h et remise des prix, puis à 20h30 —Concert à l'Eglise par l'orchestre d'harmonie de Chartres.

13 Juillet—Fête Nationale

27 Septembre—Brocante / Vide grenier

20 Novembre—Soirée Beaujolais

La Cafetière (rendez-vous à fixer)

Prochain passage des vidanges de fosses septiques : **courant avril**

Bonne Année 2015



De gauche à droite : P. BAETEMAN, S. DUVAL, N. DIEU, C. BORDIER, A. VUACHET, D. GENET, S. LEMAITRE, J. REBOLLEDO-LUCAS, E. FAROUX, E. DESCHAMPS, M. TOUPANCE, X. PETIT, C. GARDIEN-CHERQUITTE, S. LEHOUX, P. DAUENHAUER.

Vos élus au Conseil Municipal

Maire : **Philippe BAETEMAN**

1er adjoint : **Xavier PETIT**, il a en charge les travaux et les affaires agricoles

2ème adjoint : **Sylvie LEHOUX**, elle a en charge l'urbanisme et la gestion de la vie locale « Cérémonies, Fêtes, Relation avec les anciens et les associations »

3ème adjoint : **Noël DIEU**, il a en charge les travaux sur les réseaux d'eau et l'assainissement individuel

4ème adjoint : **Chrystelle GARDIEN-CHERQUITTE**, elle a en charge la gestion du personnel communal, l'enfance et la petite enfance et l'action sociale

Les Correspondants de la Commune

Environnement : *E. Deschamps*

Sécurité : *E. Faroux*

Défense National : *E. Faroux*

Technique SMO E&L Numérique : *S. Duval*

Représentants de la Commune à la Communauté de Communes et aux Syndicats

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon : *P. BAETEMAN et X. PETIT.*

Syndicat Départemental Electrique (SDE28) : *S. DUVAL et X. PETIT*

SIRP Soulaire (Production Eau Potable) : *N. DIEU, D. GENET et E. FAROUX*

Syndicat Gymnase du Collège : *D. GENET et C. GARDIEN-CHERQUITTE*

CAUE : *S. LEHOUX et C. BORDIER*

ADMR : *J. REBOLLEDO-LUCAS et M. TOUPANCE*

Syndicat de Fresnay le Gilmert : *E. DESCHAMPS, X. PETIT, S. DUVAL et D. GENET*

Les Commissions Communales

Finances : *P. BAETEMAN, X. PETIT, N. DIEU, S. DUVAL*

Commission Appel d'Offre : *P. BAETEMAN, X. PETIT, M. TOUPANCE, D. GENET, E. DESCHAMPS, S. LEMAITRE, A. VUACHET*

Relation avec les associations : *S. LEHOUX, J. REBOLLEDO-LUCAS, C. GARDIEN-CHERQUITTE*

CCAS : *P. BAETEMAN, S. LEHOUX, C. GARDIEN-CHERQUITTE, A. VUACHET, M. TOUPANCE* et Mmes Jeannine PAILLEAU, Claude THIERRY, Marion MAGNIEN, M. Robert CHERQUITTE (habitants désignés).

- Action Sociale : *C. GARDIEN-CHERQUITTE, S. LEHOUX, A. VUACHET, M. TOUPANCE, P. DAUENHAUER*

Travaux : *X. PETIT, N. DIEU, E. DESCHAMPS, S. DUVAL, D. GENET, S. LEMAITRE, M. TOUPANCE*

- Sécurité et Normes : *E. FAROUX, X. PETIT, C. GARDIEN-CHERQUITTE, S. LEMAITRE, M. TOUPANCE, P. DAUENHAUER*

- Valorisation du Patrimoine : *E. DESCHAMPS, X. PETIT, M. TOUPANCE*

- Espaces verts : *E. DESCHAMPS, D. GENET, A. VUACHET, M. TOUPANCE*

- Economie d'énergie : *C. BORDIER, X. PETIT, E. DESCHAMPS, S. DUVAL, D. GENET,*

Urbanisme : *S. LEHOUX, X. PETIT, S. DUVAL, M. TOUPANCE, C. BORDIER*

- Révision PLU : *S. LEHOUX, P. BAETEMAN, X. PETIT, S. DUVAL, M. TOUPANCE, C. BORDIER*

Scolaire / Périscolaire : *C. GARDIEN-CHERQUITTE, S. LEHOUX, N. DIEU, A. VUACHET, S. LEMAITRE, J. REBOLLEDO-LUCAS, M. TOUPANCE*

- Commission Apprentis Citoyens : *A. VUACHET, X. PETIT, N. DIEU, C. GARDIEN-CHERQUITTE*

Eaux et Assainissements : *N. DIEU, X. PETIT, E. FAROUX, D. GENET*

Fêtes et Cérémonies : *S. LEHOUX, C. GARDIEN-CHERQUITTE, J. REBOLLEDO-LUCAS, M. TOUPANCE, C. BORDIER*

- Arts, Cultures : *J. REBOLLEDO-LUCAS, S. LEHOUX, C. GARDIEN-CHERQUITTE, A. VUACHET,*

Personnel Communal : *C. GARDIEN-CHERQUITTE, P. BAETEMAN, X. PETIT, S. LEHOUX, N. DIEU*

Juridique / Ethique : *P. DAUENHAUER, X. PETIT, C. GARDIEN-CHERQUITTE, E. FAROUX*

Communication / Site Internet : *P. BAETEMAN, E. DESCHAMPS*

- Livret d'accueil : *A. VUACHET, S. LEHOUX,*

Le personnel communal et ses missions

Ecole / Restauration scolaire

ATSEM (Agent de la maternelle) : Morgane LHOSTIS

Suite au départ en juillet de Séverine CHENAIS, Morgane LHOSTIS, dans le cadre des contrats avenir, est venue assister la Directrice au sein de l'école maternelle. Elle participe à la vie scolaire des 3/6 ans sous la responsabilité de Mme DEKERF et gère la partie nettoyage des locaux. Elle accompagne les maternelles lors du repas de la pause méridienne.

Responsable service restauration : Sylvie SULESKI

Depuis de nombreuses années à la cantine de Bouglainval, elle encadre les primaires, favorise l'éveil du goût et est garante du respect des règles.

Responsable normes HACCP : Martine BOULAY

Elle répond à la fois à une mission de « cantinière » dans le respect des normes en vigueur, et participe au service des enfants durant la cantine. Elle entretient également les locaux de la Mairie et de l'école.

Agent polyvalent : Monique MICYK

Au service de la Commune de longue date, elle aide les petits à midi, nettoie les différents locaux. Elle reste le « pilier » de la Mairie.



Les Travaux

Responsable des Travaux : Ricardo FORREST

Suite au départ de Frédéric LAROCHE, Ricardo FORREST a été recruté pour prendre en charge la responsabilité de l'entretien du village. Gestion des Espaces Verts, Maintenance (plomberie, peinture, etc.) n'ont pas de secrets pour lui.

Agent technique : Nicolas CHENU

Enfant du village, Nicolas CHENU, dans le cadre des contrats avenir, a rejoint Ricardo FORREST pour le seconder dans les travaux d'entretien de la Commune.

Service Administratif

Responsable du service: administratif : Muriel BONNETOT

Muriel BONNETOT a pris la tête du service administratif depuis environ 5 ans. Elle a en charge l'accueil au public et toutes les démarches administratives de la Commune (gestion des payes, de la comptabilité, de la facturation et de l'Etat Civil). Sa polyvalence est un atout appréciable pour la Commune.

Agent administratif : Ajtene QARRI

Ajtene QARRI, dans le cadre des contrats avenir, a rejoint Muriel BONNETOT pour la seconder dans les tâches administratives. Vous avez probablement eu l'occasion de la rencontrer lors d'une permanence d'accueil au public.



L'école

L'école de Bouglainval propose depuis quelques années trois classes à double ou triple niveaux à nos petits écoliers.

La classe de Maternelle accueille 24 élèves en Petite, Moyenne et Grande Section, sous la responsabilité de Mme Danielle DEKERF, Professeur des Ecoles et Directrice. Morgane LHOSTIS, ATSEM, l'assiste.

Une classe de CP / CE1, composée de 20 élèves, est dirigée par Mme PÉLARDY (6 CP et 14 CE1).

Une classe de CE2 / CM1 / CM2, composée de 21 élèves, est sous la responsabilité de Mme BLANCOT.

Une EVS, Mme BONNITEAU, vient compléter l'équipe. Elle s'occupe de la bibliothèque, de la salle informatique et du travail administratif.

Les effectifs sont en baisse cette année, 65 inscrits contre 75 à la rentrée de 2013, ce qui s'explique par un départ en nombre de nos CM2 vers la 6ème en septembre 2014.

L'année 2015/2016 devrait voir remonter le nombre d'enfants avec seulement 4 départs vers le collège de Maintenon et une douzaine d'arrivée de petites sections.

Les nouveaux arrivants ne compensent pas le vieillissement de la population et la part de plus en plus importante actuellement des adolescents par rapport aux 3 / 10 ans.

Mais l'école reste toujours aussi motivée avec de nombreux projets annuels adaptés au niveau scolaire des élèves sur le thème des contes, des animations autour du livre avec la Communauté de Communes, du spectacle de Noël autour de contes détournés et une sortie au Château de Breteuil, etc.

Le budget annuel alloué par la Commune à l'école est d'environ 7 000 €, soit plus de 100 € par enfant et par an. Ce budget couvre les frais de fonctionnement (achat fournitures scolaires par exemple), les livres de fin d'année remis à l'occasion de la kermesse de l'école et les projets éducatifs de l'école (comme par exemple le financement de car pour aller au gymnase de Maintenon). A cela, s'ajoute les frais de gestion des bâtiments (chauffage, photocopieur) et le personnel dédié (ATSEM et agent de nettoyage).

L'APEB s'implique également financièrement dans la vie scolaire de nos élèves (voir l'encadré page 10).

Vous avez sans doute remarqué que des barrières ont été placées devant l'école primaire empêchant le stationnement de véhicules. En effet, lors des derniers tests d'évacuation des enfants, suite à des simulations « incendies », des voitures stationnées ont contraint les enfants à marcher sur la route afin de rejoindre le point de ralliement. De plus, le plan « vigipirate » impose également l'interdiction de stationnement des véhicules.

Pour rappel, deux parkings sont à votre disposition (celui de la Mairie et celui le long de la Vallée), qui permettront aux parents de stationner en toute sécurité et aux enfants de rejoindre l'école sans longer la départementale.

De même, les jeux pour enfants de la maternelle ont été enlevés car ils présentaient des risques. La Municipalité réfléchit sur leur remplacement par des structures plus simples.



La Réforme des Rythmes Scolaires et les TAP

Depuis septembre 2014, le nouveau rythme scolaire est appliqué. Cette réforme, beaucoup contestée, a imposé de nouveaux horaires afin de d'obtenir 9 demi-journées travaillées pour nos petits écoliers.

Les nouveaux horaires pour la primaire et la maternelle de notre commune sont :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h	Accueil périscolaire 7h à 8h30				
8 h					
9 h	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
10 h	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30
11 h					
12 h	Cantine 11h30 à 13h30	Cantine 11h30 à 13h30	Centre de Loisirs 11h30 à 19h	Cantine 11h30 à 13h30	Cantine 11h30 à 13h30
13 h					
14 h	Ecole	Ecole 13h30 à 15h		Ecole	Ecole 13h30 à 15h
15 h	13h30 à 16h30	TAP 15h à 16h30		13h30 à 16h30	TAP 15h à 16h30
16 h					
17 h	Accueil périscolaire 16h30 à 19h	Accueil périscolaire 16h30 à 19h		Accueil périscolaire 16h30 à 19h	Accueil périscolaire 16h30 à 19h
18 h					

☐ Le service de cantine (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) est assuré par la Mairie. Pour toute information ou inscription, veuillez vous rapprocher du secrétariat de la Mairie.

L'inscription peut se faire à l'année (vous remplissez une feuille pour toute l'année en précisant les jours de la semaine où votre enfant va manger à la cantine), au mois (vous complétez la feuille remise par l'école en précisant les jours du mois où votre enfant va manger à la cantine). Vous pouvez modifier votre inscription en respectant les délais définis pour les inscriptions irrégulières à savoir, le mardi avant 10h pour un repas pris à partir du jeudi, et le jeudi avant 10h pour un repas pris à partir du lundi suivant. Pour une organisation optimale, pensez à inscrire votre enfant dans les temps.

☐ Depuis 2008 (date du transfert de compétence) l'accueil périscolaire est pris en charge par la Communauté de communes*.

☐ Depuis 2008 (date du transfert de compétence) le Centre de Loisirs est pris en charge par la Communauté de communes*.

☐ Les TAP : Temps d'Activités Périscolaires sont aussi assurés par la Communauté de communes*.

* voir encadré pour les coordonnées.

Les TAP sont organisés par la Communauté de Communes. Pour Bouglainval, ceux-ci ont lieu de 15h à 16h30 dans le Complexe communal et dans la maternelle. Des groupes de maternels et de primaires sont encadrés dans la continuité par les mêmes animateurs qui proposent, par cycles de 7 semaines, des activités différentes intitulées « parcours » (bien-être, petits artistes, petits citoyens, petits curieux). Pour les tous petits (3 ans), les temps nécessaires de sieste sont respectés. A l'issue des TAP (16h30), soit les enfants repartent avec leurs parents, soit vers l'accueil périscolaire où la continuité éducative est assurée par les animateurs permanents. Pour information, les TAP ne sont pas obligatoires et certains « grands » de l'école rentrent à la maison à 15h. Pour la période du 5 janvier au 20 février 2015, les primaires se verront proposés dans le cadre du parcours « bien-être » une activité cirque et de l'art plastique pour le parcours « petits artistes ».

Les maternels découvriront le parcours « bien-être » et « petits curieux » autour des 5 sens et de l'eau.

Pour inscrire vos enfants aux TAP, il faut absolument remplir un dossier et l'inscrire pour la période. Voilà les infos utiles :

Responsable des TAP : Laurent COLAS

Téléphone : 06 46 77 81 58 (ou 09 81 34 88 08)

Joignable les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30 et de 15h à 18h30 et le mercredi de 11h à 17h.

Mail : centrebouglainval@cctv-maintenon.fr

Ou contactez-le sur place à la sortie des TAP.

Fonds d'amorçage : Qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'Etat a décidé de verser 50 € par enfant aux Communes ayant une école. Cette dotation était initialement prévu pour la première année de fonctionnement (d'où la notion de fonds d'amorçage). Des discussions sont en cours dans la loi de finances pour pérenniser ce fonds. La Commune de Bouglainval a décidé de réorganiser le temps de travail du personnel afin que la réforme n'ait pas d'impacts financiers. Avec ces fonds et en accord avec l'équipe enseignante, le Conseil Municipal a décidé de financer en 2015, des Vidéos Projecteur Interactif (VPI) pour les classes de primaires. Cela permettra aux enfants d'avoir accès au numérique et les meilleures conditions d'apprentissage.

2014—Retours sur les réalisations de l'année

Un certain nombre de travaux, réalisés au cours de l'année 2014, font suite au choix de la précédente mandature :

L'école :

- La mise au norme « Personnes à Mobilité Réduite » des toilettes de la cours de l'école primaire (portes et sanitaires) et le remplacement de la toiture.

Montant total : 20 000 € HT, subventionné à 60 % par l'Etat (DETR) et le Conseil Général (FDAIC)

Le cimetière :

- En 2008 nous avons décidé de reprendre les sépultures à l'état d'abandon, un grand nombre de celles-ci étant perpétuel, la procédure a été longue. 2014 a vu la fin de la procédure de reprise technique .

Montant total de l'opération : 40 000 € HT (de 2008 à 2014)

Etape suivante : aménagement paysager, en particulier à proximité du columbarium et du jardin du souvenir pour créer un espace de recueillement.

- Création d'un carré militaire pour regrouper les sépultures de nos 4 anciens poilus, Réalisation par les employés communaux à partir de matériaux existants. Financement de la plaque par un don d'un valbourgeois.

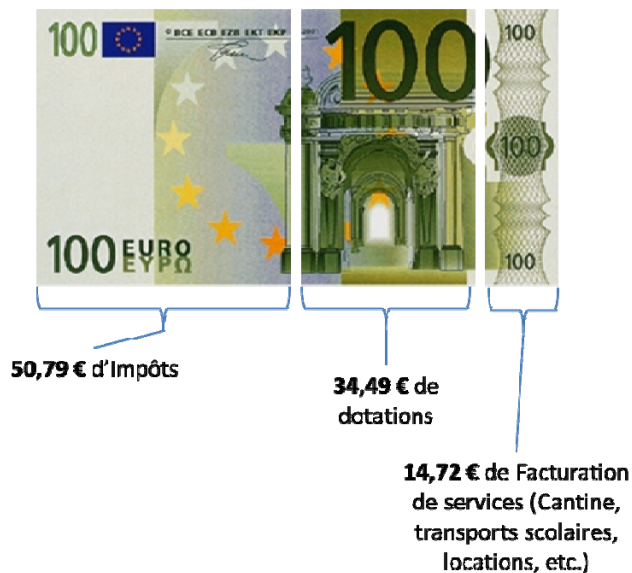
Les travaux de voirie et réseaux :

- Réalisation de la surface de roulement sur la CD26-1 en agglomération (rues de Maintenon et Chateauneuf) Prise en charge financière à 100 % par le Conseil Général
- Réhabilitation du réseau d'eaux potables et d'un tronçon d'eau pluviale Rue des vignes
Montant total : 50 000 € HT, subventionné à 30 % par le Conseil Général (FDAIC)
- Réalisation de la surface de roulement impasse Jean Moulin et rebouchage de trous
Montant total : 8 520 € HT, subventionné à 30 % par le Conseil Général (FDAIC)
- Fin des bordures caniveaux rue des Eternys (proximité Mairie)
Montant total HT : 6 100 € HT, subventionné à 30 % par le Conseil Général (FDAIC)
- Poursuite des travaux de raccordement de l'eau potable au Domaine du Grand Gland

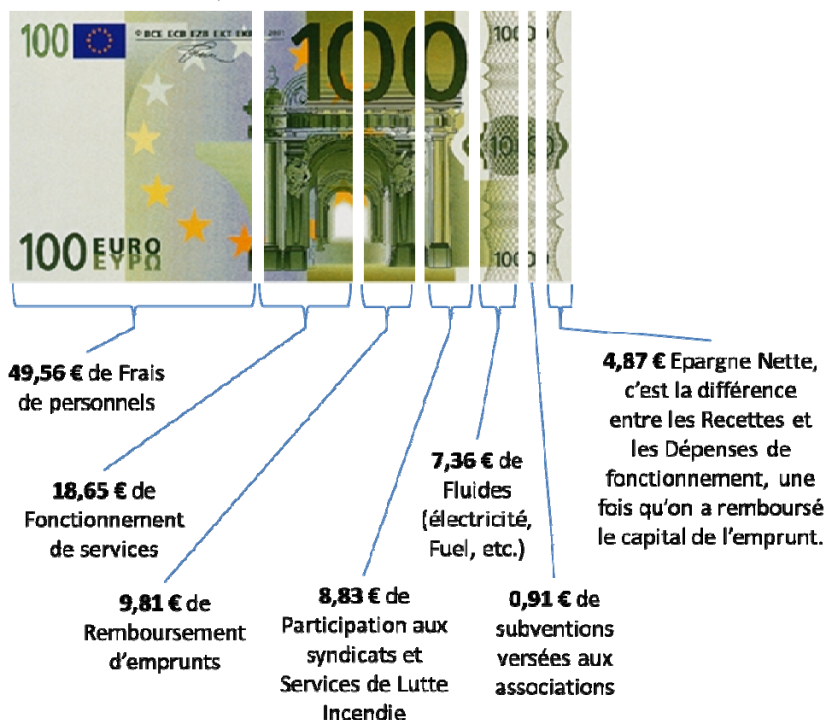


Zoom sur les finances de la Commune

100 € de recettes se décomposent en :



100 € de dépenses se décomposent en :



C'est l'Epargne Nette (environ 20 000 €) qui constitue notre « bas de laine » et qui permet de financer nos investissements. La baisse des dotations que réalise l'Etat (3 900 € en 2014, 7 500 € de 2015 à 2017), impacte directement notre Epargne Nette et donc notre capacité à réaliser des travaux.



10 novembre 2014—Honneur à nos Morts pour la France de 14-18

Dans le cadre du centenaire de la première Guerre, inauguration du Carré Militaire réalisé en hommage aux poilus de la guerre de 14-18 en présence de M. Frédéric CLOWEZ, Directeur du Cabinet du Préfet, Docteur Jean-Michel PAUCHARD - Colonel de Réserve, Délégué général du Souvenir Français en Eure & Loir et M. Michel DEPREZ, Conseiller Général du Canton de Maintenon (de gauche à droite).

Cette stèle regroupe : LETELLIER Camille, SORTAIS Charles, PESCHEUX Paul et PICHARD Arthur. On également été mis à l'honneur : les deux frères GENET (Modeste et Louis) qui sont eux dans la sépulture de l'autre côté du monument aux morts.

De nombreux valbourgeois, ainsi que les enfants des classes de CP à CM2 étaient présents pour rendre cette hommage qui s'est achevé autour d'un verre au Complexe Communal.

13 avril 2014—Organisation de la première Cafetière par Johanna REBOLLEDO-LUCAS (Conseillère municipale), voir article page 11.



Soupe Angevine et ses feuilletés chauds

*Filet de Sabre sur fondue de poireaux
Sauce Normande*

*Magret de canard
Sauce au poivre vert
Ecrasé de pomme de terre au thym
Tomate à la provençale*

Salade et ses trois fromages

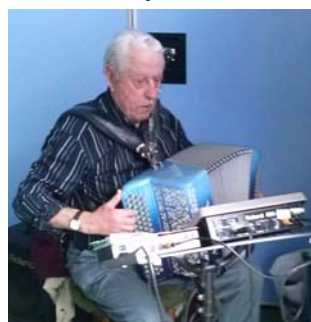
*Assiette gourmande :
Verrine de mousse au Chocolat
Macaron
Mini Opéra
Tartelette aux amandes
Tartelette aux fruits de saison
et sa coupe de Brut de Charvis*

Le repas a été réalisé par Michel THURIN
Traiteur - Les Bouleaux - 28290 ARROU

23 novembre 2014 Repas des Cheveux Blancs.

Plus de 60 aînés étaient réunis au Complexe Communal pour déguster le repas des anciens.

Les personnes de plus de 70 ans, qui n'ont pas pu assister au repas, ont reçu un colis.



L'après-midi s'est terminé avec l'accordéon de M. BLONDEAU pour le plus grand plaisir des danseurs.

Et si on commençait par les enfants ?



La Commission Apprentis Citoyens qu'est-ce que c'est ?

- C'est une volonté de la Municipalité de permettre l'expression pleine et active de l'ensemble des enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Bouglainval.

- C'est un espace de dialogue, d'échanges, de débats et d'engagements proposé aux enfants sur inscription auprès de la municipalité.

Sa mission

La Commission Apprentis Citoyens a pour vocation de permettre un apprentissage de la citoyenneté qui passe ici par la gestion autonome de projets par les enfants eux mêmes.

Son fonctionnement

Cette commission se réunira une fois par mois en Mairie et en dehors du temps scolaire (les lundis de 16H30 à 17H30). La 1ère réunion sera fixée en janvier 2015.

Les enfants seront encadrés par des référents bénévoles (nous profitons pour lancer un appel à candidature aux parents, habitants, représentants d'association locale...) et d'un membre du conseil municipal. Des temps de formation y seront consacrés pour que nos apprentis d'aujourd'hui deviennent nos citoyens de demain.

Nous espérons que cet outil participatif permettra d'inciter les enfants à être acteurs de leur village et qui sait, peut-être, de susciter des vocations....

En attendant, si un enfant frappe à votre porte.... ce sera peut être un Apprentis Citoyen en quête de bonnes idées !

Les investissements 2015

Complexe communal : pose de stores extérieurs pour limiter l'entrée de chaleur et réflexion du sol.

Etude pour le curage de la mare d'Arbout et la réflexion des rives.

Lancement de la révision du PLU pour intégrer entre autres les contraintes liées à la loi GRENELLE.

Achat de vidéoprojecteurs interactifs pour les classes élémentaires.

Remplacement des lampes à mercure dans l'éclairage public et mises aux normes des tableaux électriques sur le Bourg, Thélerville et le Domaine du Grand Gland.

Finalisation du raccordement du Domaine du Grand Gland en eau potable.

Où en est-on de la Mise aux normes des Fosses Septiques et des subventions possibles ?

La Commission SPANC de la Communauté de Communes, en charge de la gestion de l'assainissement individuel, sous la Présidence de Mme Michèle MARTIN, vice-présidente de la CCTVM, ne peut se prononcer à ce jour sur les modalités d'attribution des subventions aux particuliers pour la mise aux normes des fosses septiques.

C'est pourquoi, afin d'essayer de débloquer ce chantier, la Commune de Bouglainval a décidé de se rapprocher directement de l'Agence du Bassin Seine Normandie pour réaliser une étude en 2015 et voir dans quelle mesure elle peut accompagner les habitants à la transformation des assainissements individuels. L'objectif est de permettre, pour les habitants qui le souhaiteront, une mise aux normes entre 2016 et 2018 pour pouvoir bénéficier des subventions de l'agence (60 % pour un montant maximum de 9 500 € de travaux).

Urbanisme—Ce qui change en 2015

Actuellement, lorsque vous déposez une demande d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Permis de Construire, Déclaration préalable, etc.), les demandes sont transférées à la DDT (service de la Préfecture) qui les instruit et communique au Maire son avis pour notification aux pétitionnaires.

A compter du 1er juillet 2015, les services de la DDT ne sont plus assurés aux communes appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants (ce qui est le cas pour Bouglainval). La Commune de Bouglainval a donc dû adhérer à l'Agence Technique Départementale (service du Conseil Général) pour lui transférer l'instruction des Permis de construire moyennant un coût de 1,65 € par habitants plus 79 € par dossier (l'intégralité du coût étant à la charge de la Commune). C'est donc un budget de l'ordre de 1 500 € à 2 000 € que devra prévoir la Commune pour un service qui, jusqu'à présent, était assuré gratuitement.

29 Novembre—Intervention de la gendarmerie

Le major DURPOIX de la communauté de brigades de Maintenon est venu prodiguer de bons conseils pour éviter les cambriolages. Le premier, et surtout le plus important, est de toujours fermer la porte à clé, même si vous êtes présent dans votre habitation. En effet, certains cambrioleurs n'hésitent pas à ouvrir votre porte et à dérober rapidement les objets à proximité (en règle générale : sac à mains, portefeuille, carte bancaire, téléphone portable, etc.). Surtout ne laissez jamais vos clés dans la boîte aux lettres ou sous le paillason. Si vous en avez la possibilité, installez des lumières extérieures avec des capteurs de détection de mouvement.

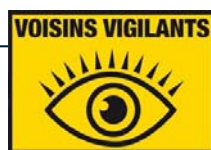
Pensez à noter les références de vos objets (marque, modèle, n° de série) et de les prendre en photos. En cas de vol, si vos objets sont retrouvés, ils vous seront restitués si vous pouvez prouver qu'ils vous appartiennent.

Vous partez en vacances et vous avez peur de laisser votre maison sans surveillance, un bon réflexe : **l'Opération Tranquillité Vacances**. C'est un service gratuit mis en place par la gendarmerie qui consiste en des passages réguliers de patrouilles à proximité de votre domicile. Les gendarmes s'assurent régulièrement que vos portes et fenêtres n'ont pas été fracturées. Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de remplir un formulaire que vous pouvez trouver sur le site du Ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Operation-tranquillite-vacances>), à la Mairie ou directement à la gendarmerie.

Que faire en cas de vol ?



Si vous avez été victime d'un cambriolage, surtout ne touchez à rien et contactez le **17**. Dès son arrivée, la gendarmerie tentera de récupérer des empreintes qui peuvent permettre de confondre un voleur.



Vous remarquez :

- Des personnes rodant chez vos voisins,
- Des véhicules étrangers,

N'hésitez pas à contacter la Gendarmerie pour les informer en prenant si possible l'immatriculation du véhicule et en faisant une description physique des personnes.



**DANGER
DE CHUTE**



Attention, des tunnels ont été creusés sous les rives de la Mare d'Arbout rendant la promenade dangereuse. Le coupable a été identifié.



Les Associations Valbourgeoises

Agility

Pour tout savoir sur la façon de guider votre chien.

Président : M. Didier MAILLEUR (06 31 59 47 19, mailleur.family@wanadoo.fr, 25 rue de la Garenne à Epernon)

APEB

Voir zoom

Présidente : Mme Sabrina MILLET (06 74 89 42 59, sab.millet@free.fr, 8 impasse de la Vigne Gâtée)

ASMC aéromodélisme

Pour apprendre à piloter des petits avions dans les cieux de Bouglainval

Président : M. Olivier POUILLET (02 37 22 80 76, asmc_6_234@sfr.fr, 6 rue du Carcan)

Bibliothèque

Pour redécouvrir le plaisir de lire (ouvert tous les samedis de 10h à 12h)

Présidente : Mme Marie-Claire GUY (02 36 25 11 75, marieed.guy@gmail.com, 4 rue du Carcan)

Bouglainval Olympique Club

Association multisports en catégorie UFOLEP (**Football** au stade, entraînement le mardi à partir de 19h, match le dimanche à 10h, **Futsal**, au gymnase du collège de Maintenon le vendredi de 20h à 23h, **Badminton** à la salle omnisport Hélène Bouchet à Maintenon le jeudi de 20h à 22h30, **Pétanque** au stade d'avril à septembre.)

Président : Fabrice LEBRIS (02 37 22 86 42)

CHIENNETTROUPEAU

Travail des chiens pour surveiller et guider les moutons

Président : M. Hervé MORVAN

LA FABRIK

Café associatif pour enfants

Présidente : Mme Elise BENOIST (06 67 57 89 27, 3 impasse des Tarnys)

MANITAS

Association vouée à la représentation et à l'apprentissage de cirque

Présidente : Mme Johanna REBOLLEDO (06 11 74 70 42, 2 rue des tirailleurs)

Manteau de Saint Martin

Association de sauvegarde de l'église Saint Martin de Bouglainval

Présidente : Mme Gisèle PRETET (06 23 01 46 78, 65 rue au Chard à Saint Piat)

Nature et Sentiers

Organisation de randonnées pédestres et manifestations autour de la nature

Président : M. Christian FAURE (02 37 82 53 00, faure.idf@hotmail.fr, 17 rue des tilleuls à St Martin de Nigelles)

Vitagym

Association de gymnastique au complexe communal (voir site mairie)

Présidente : Mme Nathalie REMANE (impasse des Eternys)



Zoom sur l'APEB

Le Bureau de l'APEB est constitué de Mmes Millet (enfants en PS et CE1), David (enfant en CP) et Challes (Enfants en GS et CE2). Les membres « actifs » sont Mmes Dezert (enfant en PS), Dehu (Enfant en GS) et Deschamps (Enfants en PS et CP).

Le but de l'association est de soutenir les projets pédagogiques de l'école aussi bien financièrement qu'humainement en impliquant les parents de l'école. L'APEB organise et participe à des actions en partenariat avec l'équipe enseignante, le périscolaire et la Mairie.

Quelles actions pour l'année 2014-2015 :

- participation à la cérémonie du 11 Novembre,
- vente des calendriers personnalisés par les enfants aux villageois avec la participation des parents,
- participation marché de Noël,
- vente de chocolats de Noël via initiatives,
- vente de viennoiseries le jeudi à 16h30,
- thé dansant,
- participation à la cérémonie du 8 mai,
- participation à la fête de la musique,
- organisation de la kermesse le 20 juin 2014 dès 10 heures.



Ce qui permettra de financer :

- La sortie de fin d'année au château de Breteuil,
- La sortie des maternelles au cinéma d'Epernon,
- La sortie des CP-CE1 à la Cité des Sciences,
- La sortie des CE2-CM1 et CM2 sur Chartres,
- Des jeux pour les cours de récréation.

Soit un budget total de **3 300 €** (environ 50 € par enfant).

Nous comptons sur vous pour aider l'APEB à l'organisation de la kermesse et à participer à toutes leurs manifestations tout au long de l'année.

La CAFETIERE—Une « initiative » pas comme les autres

La Cafetière est un espace de rencontre, un temps de pause et de jeu ouvert à tous dans une ambiance conviviale et bon enfant.

Le 13 avril 2014 nous nous sommes réunis pour la première fois autour d'un café et un goûter à la Salle des fêtes de la Mairie de Bouglainval. Cette première rencontre a été bien suivie par les habitants du village qui se sont bien amusés autour du thème « les jeux de société ».

La Cafetière est un espace inter-générationnel, organisée par la Mairie avec l'énergie positive de Johanna REBOLLEDO-LUCAS, conseillère municipale, voué à développer des liens entre les

habitants du village et ailleurs. L'idée est de pouvoir nous retrouver tous, adultes, enfants, anciens, pour ainsi tisser des liens et créer une dynamique dans le village.

L'esprit est que « tout le monde met les mains à la pâte » et que chaque famille apporte un goûter à partager, la Cafetière quant à elle, s'occupe du reste. Ce projet est mené par la Mairie, cependant pour qu'il perdure, il faut que tout le village se l'approprie. De ce fait, la participation des Valbourgeois est la bienvenue, qu'elle soit à travers vos suggestions soit à travers votre implication ou tout simplement votre aide directe le jour même.

Notre objectif est que chaque Cafetière aborde un thème différent en combinant si possible les savoirs faire de chacun. Alors si vous avez une passion à nous faire partager, n'hésitez pas à nous en faire part !

Le 11 mai a eu lieu la deuxième Cafetière autour du thème « le cirque ». Les petits et les plus grands ont pu montrer leur équilibre en traversant le fil tendu.

Rendez-vous début 2015 pour le prochain rendez-vous.

Bienvenue La Fabrik'



Avec son envie d'associer Bouglainval à un projet culturel innovant, Elise BENOIST, valbourgeoise investie, a su mobiliser autour de son café associatif les bénévoles de notre Commune.

C'est ainsi qu'a vu le jour La Fabrik', café culturel dédié aux enfants et à leur famille. Mais c'est surtout un lieu de vie convivial et chaleureux qui privilégie les principes d'échange, de partage et de rencontre. On peut participer aux activités en accès libre, aux ateliers, ou ne rien faire...

Bref, c'est un lieu vraiment spécial. On ne se le représente pas tant qu'on n'y est pas venu !

On y échange, on s'enrichit mutuellement et on peut y manger bio et végétarien le midi.

Les familles viennent de tout horizon, mais l'esprit « valbourgeois » y est présent. L'envie d'y impliquer les habitants de la Commune et de fédérer les échanges avec les différentes associations de Bouglainval est aussi un objectif de La Fabrik'.

Déjà trois rendez-vous de La Fabrik' ont eu lieu avec succès. La dernière, le 20 et 21 décembre, a notamment proposé une Boum à nos jeunes !

Rendez-vous en janvier pour de nouvelles rencontres.

Pour plus d'informations :

<http://lafabrik.e-monsite.com/>

Etat-civil

Naissances

Kacy MARTIAL, le 5 avril
Clémence DESHAYES, le 23 juin
Vido MILLET, le 24 juin
Noémie FUNK, le 12 août
Lucas ROLLET, le 23 septembre
Célestine LECLERC BORDIER, le 5 novembre
Evann DELLOUP, le 10 novembre
Aria ESCOUTELOUP, le 29 novembre
Thomas SCOUET, le 6 décembre

Félicitations aux heureux parents.

Mariages

Marion MAGNIEN et Pierre-Marie BRETON, le 15 mars
Nelly SASSO et Julien GUERARD, le 26 avril
Clémence FOURCIN et Vincent KINE, le 10 mai
Agnès VALIN-COLIN et Stéphane LEMAITRE, le 17 mai
Laurine MURIEL et Damien MAURY, le 19 juillet
Claire PETIT et Fabien GIRAUD, le 14 août
Chrystelle CHERQUITTE et Philippe BAETEMAN, le 29 août
Vannina BUJOLI et Sébastien HARDEMAN, le 20 septembre

Félicitations aux jeunes mariés, ainsi qu'à leur famille.

Décès

Maxime DARBOIS, le 10 mars
Nicole JAMET épouse TEXIER, le 20 mars
Pierre FARGIER, le 13 août
Max CUROT, le 22 avril
Jean-Claude BARBRY, le 27 novembre

Nos plus sincères condoléances
aux familles des défunts.

Information

La Commune de Bouglainval a mis en place, dans le cimetière à proximité de l'église, un columbarium et un jardin du souvenir pour déposer les cendres de vos défunts incinérés.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous renseigner au secrétariat de la Mairie.

Nuisances sonores—Limitation de l'usage des appareils automatiques

L'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Feux Interdits

Pour rappel, par arrêté municipal du 12 juillet 1997, il est interdit de brûler des végétaux et autres déchets sur la Commune pendant toute l'année.

Horaires d'ouverture du secrétariat

Mardi de 16h30 à 19h
Mercredi de 10h à 12h
Samedi de 10h à 12h

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

2015 Année des élections départementales et régionales, les 22 et 29 mars vous serez invités à venir élire vos conseillers départementaux (et en décembre vos conseillers régionaux).

Cette année, vous ne recevrez pas de nouvelle carte d'électeur (la réédition est conditionnée par une mise à jour globale de la liste qui est décidée par la Préfecture). Les personnes inscrites en 2014 et les jeunes ayant atteint leur majorité avant le 10 janvier 2015 recevront leur carte d'électeur la deuxième quinzaine de janvier.

Le p'tit Valbourgeois

Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval

Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN, Comité de rédaction : Equipe municipale